



# St-Germain-Lembron KARATÉ / FULL CONTACT

## Bulletin d'inscription pour la saison 2025 / 2026



Adhérent :  M.  Mme  Mlle

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... / ..... / .....

Adresse : .....

Email : .....

Téléphones (en cas d'urgence uniquement) :

- Fixe : ..... - Portable : .....

### Pour les mineurs :

Nom du tuteur légal : ..... Prénom : .....

Portables : **père** ..... / **mère** .....

Emails : **père** ..... / **mère** .....

→ Un dossier d'inscription **complet** doit comporter :

- 1 - Ce **bulletin d'inscription** renseigné.
- 2 - La **demande de licence** complétée par vos soins, datée et signée.
- 3 - Le **règlement de la saison sportive (Licence + Cotisation Club)**.  
Règlement par Chèque à l'ordre de : Karaté Club du Val d'Allier (K.C.V.A.).
- 4 - Pour les mineurs : un **certificat médical** autorisant la pratique du Karaté et/ou du Karaté Full Contact, **ou l'attestation sur l'honneur**.
- 5 - **Une enveloppe timbrée** pour les nouveaux adhérents.

Le soussigné déclare s'inscrire ou inscrire son enfant à Karaté Club du Val d'Allier, et certifie que les renseignements ci-dessus sont exacts. De plus il déclare avoir pris connaissance des différents documents concernant l'adhésion au club de Karaté (voir règlement intérieur au verso).

Le ..... / ..... / 2025.

Signature de l'adhérent : .....  
(ou du représentant légal pour les mineurs)

### Rappel de sécurité :

Certains cours pouvant être annulés en fonction de la disponibilité de la salle et du calendrier sportif, **il est demandé aux parents de s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser l'enfant**.

**Ne déposez donc pas votre enfant sur le parking ou dans le vestiaire, mais accompagnez-le jusqu'à la salle d'entraînement !**

### Les horaires pour la saison 2025 / 2026 (\*) :

Une adhésion vous donne accès à l'ensemble des créneaux de votre tranche d'âge. Par exemple, un adulte à partir de la ceinture bleue peut participer à 4 entraînements par semaine.

 <b>Karaté</b> 7 - 11 ans :	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi (Gradés : entraînement libre. Préparation aux grades de ceinture noire.)
<b>Karaté</b> 12 ans et + :	17h30 → 18h30		17h30 → 18h30	
<b>Full Contact</b> 15 ans et + :		19h45 → 21h15		18h00 → 19h20

(\*) → Ces horaires sont donnés à titre indicatif, ils pourront évoluer en fonction de certaines contraintes (effectifs, disponibilité de la salle, etc...).

(\*) → Les cours ne seront pas dispensés durant les vacances scolaires, les "ponts" et les jours fériés.

### Tarifs pour la saison 2025 / 2026 :

Licence/Assurance Fédérale et de Ligue : **50 Euros**

Cotisation Club :

<b>Karaté</b>	<b>7 - 11 ans :</b>	<b>80 Euros</b>	→ (soit un total de : <b>130 €</b> )
<b>Karaté</b>	<b>12 ans et + :</b>	<b>100 Euros</b>	→ (soit un total de : <b>150 €</b> )
<b>Full Contact</b>	<b>15 ans et + :</b>		

cochez cette case si vous souhaitez une facture qui vous sera envoyée par mail.

# Karaté Club du Val d'Allier (K.C.V.A.)

## Règlement intérieur 2025 v1

### Inscription :

Une inscription est effective dès que le dossier complet est retourné au K.C.V.A. et qu'il a été validé par les Membres Dirigeants.

Pièces à fournir pour qu'un dossier soit complet : bulletin d'inscription complété et signé, demande de licence complétée et signée, certificat médical autorisant la pratique du karaté, une enveloppe timbrée pour les nouveaux adhérents, le règlement de la saison sportive (licence + cotisation club).

Le K.C.V.A. donne la possibilité aux adhérents de faire un règlement par chèque en une ou deux fois en fonction de la préférence de chacun. Tous les chèques étant remis à l'inscription.

Les tarifs sont établis en début de saison et sont révisés annuellement.

Une fois réglées, les cotisations sont définitivement acquises au K.C.V.A.

Une cessation de la pratique du karaté en cours de saison ne permet donc pas d'obtenir un remboursement de la licence ou de la cotisation club.

Les Membres Dirigeants du K.C.V.A se réservent le droit d'exclure de façon temporaire ou définitive un adhérent si son comportement venait à porter atteinte, soit directement, soit indirectement, à la vie associative du club ou à l'un de ses membres.

Liste non exhaustive de motifs d'exclusion : comportement dangereux, propos désobligeants envers les autres membres de l'association (*professeur, élèves*), comportement non conforme avec l'éthique de l'association, non respect des statuts et du règlement intérieur, non respect des règles d'hygiène et de sécurité, etc...

### Entraînements :

Les cours sont dispensés aux horaires indiqués en début de saison, à l'exception des vacances scolaires, des "ponts" et jours fériés. Cependant, ils pourront évoluer en cours de saison, voir être supprimés en fonction de certaines contraintes (*effectif insuffisant (4 adhérents mini), disponibilité de la salle, etc...*). Les différents documents (*calendriers, notes, ...*) fournis ou affichés par le club tout au long de la saison, permettront de connaître les dates exactes des cours.

**Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence de l'entraîneur** avant de laisser l'enfant. Ne pas déposer l'enfant sur le parking ou dans le vestiaire, mais l'accompagner jusqu'à la salle d'entraînement !

**Nous demandons aux parents de ne pas rester pendant le cours**, ou afin de se rassurer, de n'assister qu'aux premières séances de début de saison. Par la suite l'idéal est de rester avec son enfant jusqu'au lancement du cours puis de revenir le chercher une fois le cours terminé. Ceci afin de ne pas perturber les enfants dans leur concentration.

Les pratiquants ne porteront aucun bijou de quelque nature que ce soit (*montre, bracelet, chaîne, etc...*). Il est fortement déconseillé de laisser des affaires dans les vestiaires. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

### Passages de grades :

Ils ne sont pas obligatoires.

Ils sont organisés afin de valider la progression des adhérents au cours de la saison. Le déroulement est à l'entière responsabilité de l'entraîneur.

Les ceintures de couleurs seront à la charge des adhérents. Seule la ceinture noire pourra être offerte par le club.

### Hygiène :

D'une manière générale il est demandé à chaque personne (*pratiquante ou non*) de respecter la propreté des lieux.

Les pratiquants doivent se présenter aux cours en ayant une hygiène corporelle convenable (*notamment les pieds*) et un kimono propre. Les ongles (*pieds et mains*) seront coupés courts pour éviter les blessures.

### Publication et droit à l'image :

Des photographies, individuelles ou de groupe, prise pendant les cours ou toutes autres manifestations (*stages, compétitions, ...*) pourront apparaître sur notre site Internet ou dans la presse. Les membres ou leurs représentants légaux renoncent au droit à l'image sur ces publications.

### Divers :

Les pratiquants sont responsables financièrement des dégâts matériels qu'ils pourraient occasionner sur les locaux ou le matériel mis à disposition par le club.

Les adhérents s'engagent à prendre connaissance des éventuelles modifications du règlement intérieur ou de tout autre document concernant le club.

Tous les éléments nécessaires concernant le K.C.V.A. sont affichés au Dojo Municipal ou se trouvent sur le site du club : <http://kcva.free.fr>

De nombreuses informations concernant la Fédération Française de Karaté se trouvent sur le site : <http://www.ffkarate.fr>

Le présent règlement est du fait du Comité Directeur, qui peut le modifier à tout moment si nécessaire.

**L'inscription au K.C.V.A. entraîne une approbation sans réserve du règlement intérieur** par chacun des membres de l'association.